



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Étudiants en attente de passer leurs examens de fin d'année universitaire

Question écrite n° 29147

#### Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants en attente de passer leurs examens de fin d'année universitaire. À treize jours de la date de déconfinement, M. le Premier ministre a tracé le 28 avril 2020 les grandes lignes de sa stratégie, qu'il a présentée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Les écoles et les collèges rouvriront leurs portes. Les lycées devront attendre une décision fin mai 2020. Une chose est sûre, les universités ne rouvriront pas avant septembre 2020, mais les examens seront organisés avant cette reprise selon des modalités propres à chaque université. En effet, si les examens nationaux ont été annulés en raison de l'épidémie du covid-19, il n'existe aucune uniformité pour les examens locaux. Ainsi, chaque établissement met en place des modalités propres qui diffèrent parfois grandement d'une université à l'autre. Ainsi, certaines d'entre elles ont décidé de maintenir les examens qui s'effectueront à distance, quand d'autres les reportent. Or cette incertitude inquiète les étudiants. Se posent ainsi des problèmes d'équité et d'égalité. Tous les étudiants ne disposent pas de matériel informatique et de connexion internet adéquats. Certains étudiants risquent de se voir écartés et dévalorisés de leur travail régulier tout au long de l'année, simplement parce qu'ils ne seront pas à l'aise avec les outils informatiques. Les étudiants en PACES (première année commune aux études de santé) sont également inquiets du report des examens. L'impact psychologique du report sans connaître les dates des examens est indéniable. L'énergie dépensée à cette préparation est subordonnée à la connaissance de l'échéance. Or, en l'espèce, les étudiants se retrouvent freinés dans leur préparation. Si la sélection des étudiants en médecine doit s'opérer sur les résultats du premier semestre, c'est compromettre leur parcours universitaire, alors que le second semestre peut leur permettre de se rattraper. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Falorni](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29147

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2020](#), page 3197

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)